



Développement des différents axes de formation professionnelle

Résultats de l'étude OPIIEC « Impact du logiciel libre en France » : investir dans la formation pour optimiser les apports du logiciel libre

Le logiciel libre représente aujourd'hui 3,6 % de la demande en Logiciels et Services en France et devrait atteindre 10% du marché dans 4 ans.

Cette activité, qui participe à l'évolution de l'informatique et de ses acteurs, contribue à renforcer la compétitivité de la France en matière de développement de logiciel.

Cependant l'impact positif du logiciel libre sur le marché est très étroitement lié à la qualité de la formation.

Les résultats de l'étude OPIIEC « Impact du logiciel libre en France » ont permis de dégager 7 recommandations qui vont se traduire par des actions de formation et de gestion des compétences.

Forte croissance du logiciel libre – Généralisation d'un modèle libre / propriétaire

Initiée en 2008 par l'OPIIEC, Observatoire Paritaire des Métiers de l'Informatique, de l'Ingénierie, des Etudes et du Conseil, et réalisée par Pierre Audoin Conseil (PAC), l'étude « Impact du logiciel libre en France » fait le point sur les implications économiques et humaines du logiciel libre. Décideurs informatiques, développeurs et chef de projets, dirigeants de SSLL (Sociétés Spécialisées en Logiciel Libre), SSII, éditeurs de logiciels, responsables d'associations, de pôles de compétitivité et influenceurs ont été interrogés dans le cadre de cette étude.

Le marché français présente une appétence particulière pour le logiciel libre qui représente 3,6% de la demande en logiciels et services (soit 1105 millions d'euros). Ce marché devrait croître de façon significative dans les 4 à 5 prochaines années, pour atteindre 10% de la dépense en logiciels et services.

La demande est actuellement très forte dans les administrations et dans la haute technologie (systèmes embarqués, temps réel...). Les autres secteurs économiques tendent à rattraper leur retard mais la stabilisation du ou des modèles économiques du logiciel libre s'avèrent nécessaires.

Couplée avec l'industrialisation du marché, la croissance du logiciel libre est un des facteurs de changement pour le marché français des logiciels et services. Aujourd'hui, le logiciel libre entre largement dans l'architecture des systèmes d'information (54% des directeurs ou responsables des systèmes d'information utilisent aujourd'hui des composants libres dans leur système d'information) et l'approche mixte / libre / propriétaire a tendance à se généraliser.

Compétences et développement du logiciel libre

Si 78% des développeurs interrogés utilisent du logiciel libre dans leur entreprise, 56% d'entre eux estiment que les compétences informatiques requises pour le logiciel libre diffèrent de celles du monde propriétaire.

La France a fait partie des pionniers en matière de développement open source, avec une génération d'informaticiens largement formée au logiciel libre entre 2000 et 2005. Pour que les entreprises françaises conservent leur avance sur ce marché, il est important de mettre l'accent sur la formation initiale, à trois niveaux :

- Les techniciens du libre (Bac à Bac +2/3), emplois locaux.
- Les ingénieurs du libre (Bac +5), qui sont la cheville ouvrière des grands projets et programmes,
- Les chercheurs du libre (Bac +5 et plus), capables d'être les décideurs au sein des communautés (« core developers »), ils sont aussi très demandés dans les entreprises spécialisées dans le libre.

Recommandations validées par la Commission Paritaire de l'OPIIEC

L'OPIIEC a validé les différentes recommandations émises par PAC.

- **Investir dans la formation initiale** : Des investissements sont nécessaires car il manque de professeurs pour former des informaticiens de haut niveau capables de faire de la R&D, qui est une activité à forte valeur ajoutée. Dans cette optique, le logiciel libre est important car il permet une bonne compréhension du fonctionnement d'un logiciel et d'un système informatique, puisqu'on a accès à toutes les parties du logiciel ou du système.
- **Structurer le logiciel libre** : Pour apporter plus de valeur aux entreprises françaises, le logiciel libre en France doit se structurer. L'apport de valeur aux entreprises doit être clairement l'objectif principal de ces formations. En matière de formation initiale, un focus pourrait être fait sur les organismes dispensant des formations (prenant en compte le logiciel libre) accessibles en contrat de professionnalisation.

- **Conserver l'influence française dans le logiciel libre : les profils experts** : Il faut pousser à la formation de ces fameux « core developers » et « committers », ces architectes qui gèrent les projets libres, qui font de la veille de haut niveau, allouent les compétences, valident les choix, le tout dans un environnement très distribué. Ils influent fortement sur les communautés et permettent donc aux besoins des entreprises françaises d'être mieux pris en compte et ainsi d'améliorer leur compétitivité. Ce type de formation peut être développé en association avec les universités qui ont déjà des cycles de formation sur le sujet.
- **Cultiver l'ouverture : les profils intégrateurs** : Les entreprises ont besoin de compétences sur des systèmes mixant logiciel libre et propriétaire et capable d'intégrer ses systèmes selon les besoins métiers des utilisateurs. Des formations courtes et complémentaires permettraient aux deux mondes de mieux se comprendre. Ces formations sont plus axées sur les environnements respectifs que sur la technique. Ces formations, plus légères, peuvent être réalisées dans tous types d'instituts
- **Améliorer la gestion de projet** : Les formations en gestion de projets informatiques permettent de mieux utiliser le potentiel du logiciel libre, mais aussi de mieux l'intégrer au reste du système d'information, aux logiciels propriétaires.
- **Valoriser l'expérience** : Il y a beaucoup d'autodidactes et de techniciens compétents en logiciel libre ; de nombreux informaticiens dépassant la quarantaine voient leur valeur sur le marché baisser, mais ils ont une expérience précieuse pour les projets en logiciel libre. Les VAE et les périodes de professionnalisation seraient un très bon moyen de qualification pour ces populations et donc pour faire face à la pénurie de compétences.
- **Mettre en place des Actions collectives de formation** :
 - o Formation à l'écosystème (différents acteurs), aux cycles économiques et « business models » de l'open source, dans une perspective d'apport de valeur,
 - o Formation « Pratique du droit à titre accessoire » concernant les différents types de licences de logiciels et les connaissances en propriété intellectuelle, en lien avec l'open source,
 - o Formation en gestion de projets informatiques mixant logiciel libre et logiciel propriétaire (outils, méthodologies : par exemple, pour évaluer le coût final d'un projet),
 - o Formation sur les aspects collaboratifs : entre SSII et spécialistes du logiciel libre; dans les communautés open source.

Sur la base de ces recommandations, le Département Social Emploi et Formation va mettre en place, en collaboration avec la Commission Paritaire Nationale de l'Emploi, des actions de formations.

Par ailleurs, le comité Editeurs de Syntec informatique (éditeurs « Open Source » et éditeurs « Propriétaires ») a lancé dans le cadre du Plan éditeurs SL12 un certain nombre de travaux sur les principaux business models de l'Édition de Logiciel (tant de développement que de distribution) : Licences, SAAS , Open source et hybrides.

Contacts et renseignements Formation :

Syntec informatique : Cécile Cochard

ccochar@syntec-informatique.fr

Contact presse : Carole HUYVENAAR 01 44 30 49 71 – 06 78 31 09 34 chuyvenaar@syntec-informatique.fr

A propos de Syntec informatique

Chambre Professionnelle des Sociétés de conseil et de services informatiques, des Éditeurs de Logiciels et des sociétés de Conseil en Technologies, représente près de 1000 groupes et sociétés membres, soit 80% du chiffre d'affaires et des effectifs de la profession.

Présidé depuis juin 2003 par Jean Mounet, Syntec informatique contribue au développement des Technologies de l'Information et de la Communication et de leurs usages, assure la promotion des entreprises des Logiciels & Services et la défense des intérêts collectifs professionnels.

Syntec informatique, observateur et analyste privilégié du secteur des Logiciels & Services, informe l'ensemble de l'écosystème des TIC des chiffres et tendances de la profession et représente le secteur auprès de différents organismes et des pouvoirs publics. www.syntec-informatique.fr